

Un petit air de croisée des chemins !

Quels drôles de mois, quelle drôle d'année, quelles drôles d'années... Les différentes crises s'accroissent clairement et il faudrait vraiment être éditorialiste sur CNews pour en douter ! **Crise environnementale, crise politique, crise économique et sociale...** La crise sanitaire résultant de ce contexte les a aussi toutes rendues encore plus criantes et dramatiques.

Mais, voilà nous y sommes ! Le jour d'après n'en finit pas de débiter ! Le gros de la crise du coronavirus semble être derrière nous, au moins en Europe, même si la prudence doit rester de mise tant le covid-19 a joué avec nos nerfs durant ces derniers mois. La possibilité d'une deuxième vague doit nous renforcer dans l'objectif commun de la résilience.

Ok mais il est très « mois de mars-avril 2020 », ce discours. Souvenons-nous l'époque où les soignants étaient applaudis à 20h, où Blanquer assurait que nous faisons la « meilleure continuité pédagogique du monde », où le ministre de l'économie disait que le capitalisme devrait respecter les personnes et où Macron, la larme à l'œil, promettait une profonde remise en question !

Edito

Depuis, les profs sont des décrocheurs, les soignants se font gazer, les dividendes continuent de pleuvoir, Macron dit qu'il a assuré, les masques n'ont jamais manqué et surprise du chef, revoilà la réforme des retraites !!!

Serait-on arrivé à l'ère où « 2+2=5 dans certaines circonstances » ? En tout cas cette réécriture et ces revirements sont inquiétants !

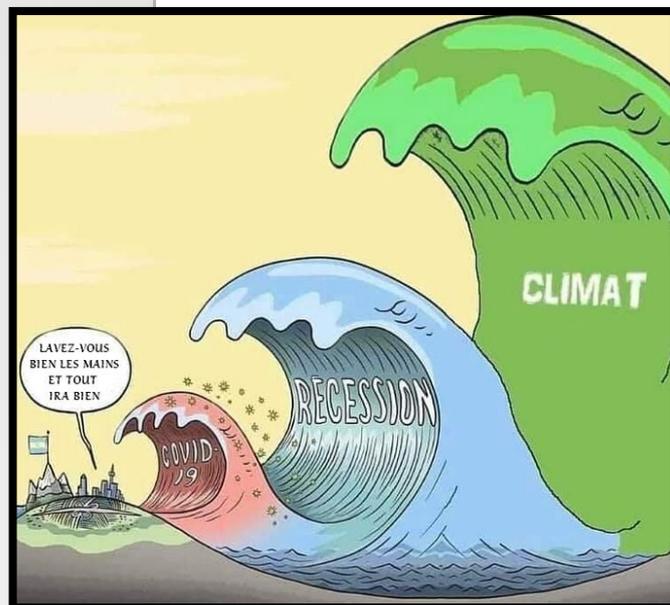
Nous n'avons pas le loisir d'être résignés ! D'abord parce qu'il n'y a rien d'étonnant à ce changement de discours ! Qui avait encore l'espoir que ce gouvernement puisse être à la hauteur ? Partout dans le monde les forces néolibérales ne lâcheront pas si facilement leur idéologie court-termiste, destructrice des gens et de l'environnement.

Ensuite, ça se bat, partout, tout le temps, sur tous les sujets !

La lutte majeure de notre siècle, à savoir le combat contre la chute de la biodiversité et le dérèglement climatique ne peut pas être remis à plus tard ! Le coronavirus et le confinement sont vus par certains comme un premier effondrement mais il n'est rien à côté de ce qui nous attend dans un avenir très proche. Nous n'avons plus le temps d'attendre, il faut des mesures fortes très rapidement pour amortir les futures crises !

Mais, nous ne sauverons pas le vivant sans justice sociale et en niant la démocratie. Les mêmes sont responsables de la plus grande partie de nos maux et ils essaient de bloquer le volant qui nous permettrait d'emprunter un autre chemin et un futur plus désirable. La convergence entre lutte pour l'égalité et l'environnement se retrouve dans de nombreux appels, comme celui baptisé « plus jamais ça » auquel la FSU participe mais aussi ATTAC, Greenpeace ou la CGT entre autres.

Alors oui, la tâche est immense mais il faut bien commencer quelque part. Une action peut en entraîner une autre, une victoire peut en appeler d'autres. **Luttons à la maison, dans les quartiers, dans les communes, dans les établissements scolaires.** Des combats contre une seule logique ! On ne gagne pas toujours et en ce moment, pas souvent, mais les « combats perdus d'avance sont ceux qu'on ne mène pas ».



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Prof bashing et 2S2C

Page 3 : Sauvons le CHSCT !

Page 4 : Audience au Conseil Départemental

Page 5 : Luttons pour le paritarisme

Pages 6 : La FSU contre le racisme et les violences policières

Page 7 : Qui sommes-nous ?

Pour nous contacter :



Adresse postale :

SNES-FSU 89,
58 rue du 89ème RI
89 100 SENS

Courriel :

snes89@di.jon.snes.edu

Téléphone :

06 52 82 17 54



Facebook :

SNES-FSU 89

« Prof bashing », 2S2C : deux attaques, un même but ?

Après plus de deux mois d'errance où il est apparu nettement en difficulté, Jean-Michel Blanquer essaie de sortir de la crise non pas par le haut mais bien par le bas, de la façon la plus méprisable qui soit en laissant attaquer ses personnels et en reprenant même les attaques à son compte.

En effet, alors que la parole du ministre était devenue presque risible, aussi bien pour les enseignants que pour les parents d'élèves, tant elle était caricaturale et hors des réalités du terrain, il vient miraculeusement de voir l'attention détournée vers des enseignants « décrocheurs » grâce à l'intervention d'éditorialistes toujours prompts à dénigrer les services publics et de reportages à charge diffusés dans les journaux télévisés de 20 h. Les enseignants, souvent encensés pendant le confinement se retrouvent vilipendés aujourd'hui... Au tour des soignants demain ?



Aujourd'hui, on montre du doigt des enseignants qui auraient délaissé leurs élèves pendant le confinement sans le moins du monde s'interroger sur les raisons qui les y auraient poussés, on avance des pourcentages essentiellement sur la base de déclarations de parents ou d'élèves la plupart du temps invérifiables. A-t-on pris contact avec ces enseignants pour connaître leurs difficultés ? Evidemment non... Rappelons que chacun n'a pas la même maîtrise de l'outil informatique et que l'Education Nationale a laissé chacun se débrouiller seul devant les problèmes rencontrés en début de confinement, tout en déclarant que tout était prêt ! Rappelons également que l'équipement informatique de chacun est pris sur les deniers propres des enseignants et en aucun cas fourni par l'administration. Pendant toute cette période, les professeurs continuaient d'inventer des solutions pour faire cours à distance, pour contacter les familles par tous les moyens possibles...en un mot de faire vivre le service public d'éducation. Seuls, répétons-le. Avec leurs moyens. **Parce que la communauté éducative, confinement ou pas, n'a qu'un seul objectif : la réussite de tous les élèves.**

Que les éditorialistes macronistes cassent du prof, on en a malheureusement l'habitude... Que les journaux télévisés cherchent à faire de l'audience avec des reportages du niveau du caniveau, ce n'est malheureusement pas un scoop non plus... Mais **l'attitude du ministre est, elle, inadmissible. Il laisse prospérer ce dénigrement systématique d'une profession qui a été au rendez-vous de la crise**, alors que lui-même se perdait en annonces contradictoires, semant le trouble dans la communauté éducative. Aujourd'hui, il laisse également croire que les enseignants ne reviennent pas tous en classe en « oubliant » de préciser que tous les enseignants ne sont pas là parce que tous les élèves ne sont pas là et qu'ils continuent vaille que vaille l'enseignement à distance et que ceux qui ne reviennent pas du tout sont les personnes à risque. Il préfère manier la carotte et le bâton en promettant prime pour les bons élèves et sanctions pour les mauvais.

C'est aussi sa vision réactionnaire et rétrograde de l'Education qui transpire là.

C'est aussi une de ses premières pierres dans sa vision de nos métiers dans le monde d'après. Un monde toujours plus libéral où le chacun pour soi dominera encore davantage, où les statuts des enseignants aura volé en éclat, où le désengagement de l'Etat dans l'Education est prévisible comme en témoignent les déclarations de la ministre de l'enseignement supérieur sur la généralisation de l'enseignement à distance pour les cours magistraux ou celles du ministre sur le fait que le présentiel et le distanciel se poursuivront après la crise sanitaire.

Le dispositif « **Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C** », imaginé dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, en est un autre exemple. Il vise à permettre aux élèves de réaliser des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire encadrées par des animateurs issus des clubs, des associations. Avec quels diplômes ? Avec quelle vision ? Les enseignants sont aujourd'hui recrutés à bac +5 ce qui leur permet d'avoir le recul nécessaire sur la discipline qu'ils enseignent ainsi qu'une vision globale. **La mise en place du 2S2C est, à n'en pas douter, un ballon d'essai qui s'inscrit complètement dans la vision ministérielle actuelle** d'une école resserrée sur les fondamentaux (lire écrire, compter, respecter autrui). La crainte est grande que cela puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'Éducation musicale, des Arts plastiques et de l'EPS en particulier. Soyons très vigilants dans nos établissements.

Nous sortons à peine d'une crise exceptionnelle. Elle a montré l'importance de l'Education à tous les niveaux et dans toute sa diversité. **Elle impose des réponses à la hauteur des enjeux.** L'Éducation sera une des clés du monde d'après. Il ne doit pas se construire pas sans les personnels de l'Éducation nationale.

Olivier Provost, élu SNES-FSU, secrétaire du SNES-FSU 89

Pas « d'après » sans CHSCT !

S'il est un point que la crise COVID démontre, c'est **le rôle capital que joue le CHSCT à tous les niveaux** : départemental, académique, et national dans le dialogue social, comme force de proposition et comme garant de la protection, de la sécurité et de la santé des personnels.

Alors que les ordres et contre-ordres ministériels se succédaient et que les injonctions laissaient la place à des interprétations locales dans certains établissements, **le CHSCT départemental a siégé à distance et a informé les collègues**. Un contact téléphonique permanent a été établi avec les Services de l'Inspection Académique pour signaler tout problème impactant la sécurité ou la santé des personnels lors de cette situation de crise.

Nous avons été amenés à intervenir sur de nombreux points : d'abord les conditions d'exercice dans le travail à distance, l'accueil des enfants de soignants, le protocole sanitaire et la reprise en primaire d'abord, puis dans le secondaire.



Le travail à distance imposé de fait et dont les collègues ont dû s'emparer sans consignes précises, sans formation, avec leur propre matériel et ses limites, a généré un certain nombre de questionnements et de stress. Il a été nécessaire d'insister auprès de l'Administration pour qu'elle informe les agents sur les postures à adopter dans l'exercice du travail à distance, sur le réseau PAS (partenariat MGEN / Education Nationale) qui proposait une prise en charge psychologique, par téléphone.

Dans le cadre de la reprise en primaire imposée malgré la zone rouge dès le 11 mai, nous avons dû intervenir auprès des Services académiques pour signaler des défauts ou des difficultés de mise en place du protocole sanitaire dans certaines communes et veiller à son respect. **La FSU a adressé deux courriers au DASEN concernant le retour en classe décidé arbitrairement par le président de la République** : l'un pour dénoncer une reprise prématurée et précipitée et un autre qui déclenchait un droit d'alerte quant aux conditions de reprise post confinement.

Cette reprise dont les modalités ont été distillées par voie de presse, avec des informations souvent mouvantes, voire contradictoires a généré beaucoup de stress chez les personnels et nous a conduits à demander à l'Administration de clarifier les situations qui donnaient droit à rester en travail à distance. Encore une fois, ces situations ont mis en exergue le rôle que doit jouer la médecine de prévention pour protéger les collègues dans l'exercice de leur fonction.

Dans le secondaire, il a fallu s'assurer que les établissements étaient approvisionnés en masques, gel hydroalcoolique, produits virucides dans les temps et en quantité suffisante pour permettre une reprise en toute sécurité. Suite à nos échanges, le DASEN a invité les chefs d'établissement à réunir les Commissions Hygiène Sécurité (émanant des CA) et à s'appuyer sur leurs compétences pour valider la mise en place du protocole sanitaire.



En cas de besoin, vous pouvez sur PIA faire un signalement dans le RSST (registre santé et sécurité au travail).

En dépit de tout cela, le gouvernement persiste et signe et cinq des neuf syndicats de la Fonction Publique ont quitté, vendredi 5 juin, la première réunion organisée physiquement après le confinement, jugeant *inacceptable* de discuter de la suppression des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) avant même de tirer les enseignements de la crise.

Il est temps que le Ministère mette au cœur de ses préoccupations la santé, la sécurité de ses agents et que ce gouvernement renonce une fois pour toutes à la loi de transformation de la Fonction publique annoncée pour 2022 et qui aboutit à la fusion des CHSCT et des CT.

Claire Thomas et Agnès Cochard, élues SNES-FSU au CHSCT

La FSU reçue en audience au Conseil Départemental

Durant cette période si particulière, la FSU a voulu faire entendre sa voix partout où elle le pouvait : DASEN, préfet lors d'audiences ou d'instances où nous nous sommes efforcés de faire entendre la voix de nos professions, en faisant à la fois des remontées de terrain spécifiques et en apportant les éléments d'une réflexion collective autour des enjeux scolaires.



Nous avons donc également demandé une audience avec le conseil départemental afin de faire remonter les points suivants :

- **Conditions de reprise des agents** : on nous a assuré que tout s'était bien passé, néanmoins nous avons fait remonter des soucis concernant le manque d'agents pour la reprise, notamment au collège Prévert de Migennes. Depuis, nous savons aussi qu'il y a un souci au collège de Villeneuve la Guyard, avec un contrat qui s'est arrêté. Partout où nous le pouvons, nous continuons à défendre nos collègues aux côtés du SNUTER-FSU.

- Nous avons aussi abordé le problème des **soucis de connexion des élèves, voire de certains enseignants pendant le confinement**, en demandant si le Conseil Départemental ne pouvait pas prêter des clés 4G et du matériel portable. On nous a répondu que le Conseil Départemental avait tout prêté à ses agents. Dommage donc pour les collègues qui n'ont pas d'ordinateurs ou de portables à prêter, nous savons qu'il y a des élèves auxquels rien n'a pu être prêté et face à nos questions, on nous a répondu qu'il n'y avait pas de comptage exact de ce qui avait été prêté et de ce qui avait pu manquer, mais que des collègues avaient bien fait des conventions de prêt. Certes, des collègues avaient des tablettes financées par le Conseil Départemental, mais nombre d'entre elles n'ont pu être prêtées car elles ne peuvent se recharger que sur une base fixe dans l'établissement.... Dommage.... **La fracture numérique est loin d'avoir été comblée !**

- Nous avons ensuite demandé à nouveau à ce qu'un groupe de travail ECLAT auquel nous participerions soit tenu au niveau départemental afin de faire remonter les soucis rencontrés. En effet, **un certain nombre d'améliorations doivent pouvoir être apportées à l'ENT**, comme l'a révélé encore le confinement. Le directeur général s'y est montré favorable.

- Nous avons également anticipé sur **les dotations financières de l'an prochain** : en effet, les dotations d'Etat de cette année sont alarmantes pour bien nombre de collègues et comme cela fait 3 ans que les dotations départementales baissent aussi, **nous avons demandé à ce que l'an prochain les dotations soient revues à la hausse afin de permettre aux établissements de fonctionner**. La réponse sera rendue au cas par cas, selon les réserves des établissements, nous avons bien affirmé que de nombreux établissements avaient puisé tout ce qu'ils pouvaient dans leurs réserves et qu'il fallait être prudents. Le conseil départemental reste sur la base de réserve correspondant à 3 mois de fonctionnement.

- Revenant sur le confinement, **le Conseil départemental nous a confirmé que certains travaux avaient pris du retard et seraient sans doute décalés jusqu'à décembre 2020**. Pour l'instant par exemple, le gymnase Camus avance car les travaux sont réalisés par une seule entreprise, mais dès lors qu'il y aura plusieurs entreprises, le protocole sanitaire devra sans doute programmer des roulements d'intervention dans des cadres définis.

- Enfin, nous avons attiré l'attention du conseil départemental sur **le cas particulier des établissements accueillant une SEGPA car les dotations ne sont plus fléchées**, or les Segpa pouvaient encore jusqu'à maintenant compter sur la taxe d'apprentissage, ce qui ne sera plus le cas, donc il y a un fort risque de perte financière pour faire fonctionner ces structures adaptées et leur permettre de concrétiser leurs différents projets.

Mathilde Pedrot, co-secrétaire du SNES-FSU 89

Vers la fin du paritarisme : un autre combat à mener

Publiée en août 2019, la loi de "Transformation de la vie publique" n'a probablement pas été assez combattue, les appels à lutter contre ce qui était encore un projet de loi pendant l'année scolaire 2018-2019 ayant été noyés au milieu des autres luttes.

C'est pourtant un attaque sans réel précédent contre les fonctionnaires, favorisant le recours au privé et cassant le système paritaire.

Pour la 1^{ère} fois cette année, les mutations inter-académiques ont eu lieu sans aucun contrôle des représentants des personnels et il en est de même pour le mouvement intra dont les résultats sont tombés le 19 juin... avec un délai par rapport à la date initiale car les services rectoraux n'étaient pas prêts. Comme on pouvait s'y attendre, dès le 1^{er} jour, de nombreux collègues ont pris contact avec nous, mécontents de leur résultat et ne faisant pas confiance aux réponses (quand elles existaient) du rectorat. Cette réforme ne fait qu'alimenter la suspicion et accroître le risque d'erreur.

La volonté du gouvernement de s'abstraire du regard des élus des personnels n'est en rien une modernisation mais une volonté d'affaiblir les organisations syndicales et de renforcer l'arbitraire dans la gestion des personnels. En effet, chaque année, nous relevions un nombre, certes minime, d'erreurs qui avaient échappé à l'administration et à plusieurs reprises nous avons pu empêcher des mutations hors barèmes injustifiées. La connaissance des situations des collègues permettait également d'améliorer le mouvement et de négocier progressivement des améliorations du barème. Il est impératif que cela soit à nouveau possible d'autant "qu'en off" des personnels du rectorat ont reconnu leur inquiétude quant au fait de gérer seuls cette énorme machine que sont les mutations.

Les personnels ont maintenant le droit de porter réclamation et de demander un appui syndical à ce moment là pour que nous ayons accès à leur dossier. Sauf que les mutations nécessitent de connaître tous les dossiers pour vérifier qu'il n'y a pas eu de passe-droit. Les 1ers recours menés lors de l'intra semblent confirmer que ce n'est qu'un droit de façade **mais nous appelons tous ceux qui n'auraient pas un vœu les satisfaisant lors de l'intra à en user pour montrer l'inquiétude de la profession.**

A partir de l'année prochaine, c'est l'ensemble des avancements de carrière (échelons, hors-classe, classe exceptionnelle) qui seront à leur tour retirés au CAPA ou CAPN. **Pourtant encore cette année, c'est grâce à l'intervention des élus de la FSU que le barème de la Hors-Classe des agrégés (puis des autres corps) a été corrigé permettant au final la remontée de 7 collègues supplémentaires.** Dans un premier temps, le rectorat estimait qu'il n'y avait aucune modification à fournir. Le même problème risque de se poser pour les listes d'aptitude où même si la parole des corps d'inspection était prépondérante, nous obtenions chaque année quelques modifications au service de collègues oubliés des IPR...

Là encore, nous appellerons les collègues à multiplier les recours contre les avis rendus à la fin des rendez-vous de carrière ou sur la non-obtention de promotion car il n'est pas admissible dans un monde où l'on feint de vanter le dialogue social de casser les outils de contrôle au service des personnels.



Enfin, que dire des CHSCT qui disparaîtront lors des prochaines élections professionnelles pour être fusionnés avec les comités techniques. Là encore, sous couvert de simplification, c'est avant tout une machine à limiter les décharges et donc les moyens des élus. Pourtant, c'est au contraire de prérogatives et de moyens plus importants dont a besoin le CHSCT. Dans le département, tout au long de la crise sanitaire, nous avons relayé les inquiétudes des collègues, obtenu l'annulation de certaines décisions prises par des chefs d'établissement au mépris des inquiétudes des collègues et des familles. Depuis de nombreuses années, les visites menées ont permis une accélération de certains travaux.

Dans tous les cas, nous estimons souvent en tant qu'élus ne pas réussir à apporter les réponses souhaitées par les collègues faute de moyens suffisants. Mais qu'en sera-t-il avec des droits encore réduits ?

Olivier Thiébaud, commissaire paritaire académique SNES-FSU, élu au CHSCT 89

Lutte contre le racisme et violences policières

Aux États-Unis le 25 mai 2020, Georges Floyd est mort des suites d'un plaquage ventral lors d'une interpellation policière. Cet événement tragique a entraîné une vague de protestations contre le racisme et les violences policières dans le monde entier. En France le 19 mai 2016, Adama Traoré est mort dans les mêmes circonstances. Ces deux hommes étaient noirs et ont péri sous les violences de policiers blancs.



S'il n'est pas permis d'établir un lien de causalité, la question de l'existence d'un racisme « structurel » ou « systémique » doit être posée, afin d'espérer voir disparaître des pratiques violentes et discriminatoires, inacceptables de la part d'agents de l'État. Ces dernières années, les sciences sociales ont montré la présence, certes minoritaire, du racisme dans la police.

Le Défenseur des droits Jacques Toubon a rendu le 12 mai 2020 un avis sans ambiguïté : *« Aujourd'hui, les nombreux constats de l'existence de différences de traitement liées à l'origine dans les relations police-population ne sont plus à présenter [...] Les discriminations liées à l'origine s'inscrivent dans un ensemble de représentations et de préjugés qui traversent la société. [Ils] renvoient l'individu à une identité sociale dévalorisée, qui semble justifier les pratiques inégalitaires dont il fait l'objet ».*

Dans la lutte contre ces violences et ces discriminations, les mobilisations spontanées, jeunes et massives de ces derniers jours sont non seulement légitimes mais indispensables. Ce combat doit devenir celui de tous, dans notre pays où un Français sur deux pense qu'il y a « trop d'immigrés » et concède qu'il est au moins « un peu raciste » (Observatoire des inégalités, 2019), dans notre pays encore où l'abstention dans les quartiers populaires exige une véritable politique de justice et d'égalité de droit et de fait.

Ces actes violents et discriminatoires créent les ferments de la division. Les combattre nous concerne tous, car il s'agit de faire advenir une République juste, égalitaire et fraternelle. Nous organisations syndicales qui visons l'émancipation collective et individuelle, nous enseignants qui promouvons au quotidien dans nos classes les valeurs de justice et d'égalité, devons soutenir ces luttes. Les Politiques doivent rompre avec une attitude de déni vis-à-vis des violences policières, déni encore récemment d'E. Macron dans son discours du 14 juin 2020 ; c'est ce déni qui empêche l'ordre républicain vanté par le président dans son allocution. Les dépositaires de la « violence légitime » doivent être poursuivis lorsqu'ils commettent ces fautes lourdes, et certaines pratiques quotidiennes discriminatoires (insultes racistes ou vexations) doivent être bannies du répertoire policier, sans quoi l'universalisme républicain ne saurait être une réalité. Mais le chemin à parcourir reste long... Pensons à la volte-face récente de C. Castaner sur la technique du placage ventral, qui devait être interdite puis qui sera finalement autorisée...sans la prise d'étranglement tout de même !

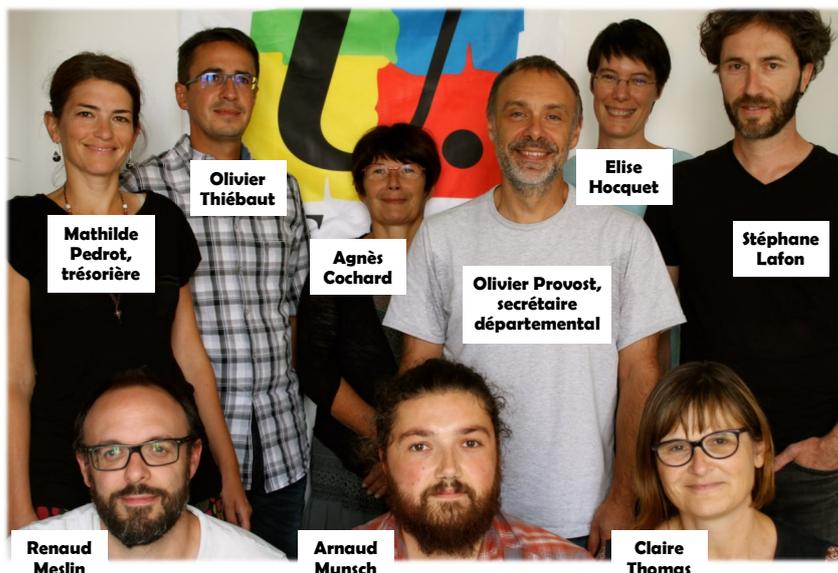
Contre toutes les formes de racisme, la FSU réaffirme son engagement militant et dénonce les passages à l'acte de certains policiers. La FSU exige que des enquêtes sérieuses et impartiales sur les faits de violences policières soient menées. Plus largement, **les mobilisations actuelles doivent permettre une prise de conscience de la nécessité de faire avancer la cause des populations discriminées** de fait. Ces protestations révèlent que l'égalité de droit ne suffit pas à actualiser une égalité de fait.

Stéphane Lafon, élu SNES-FSU 89

Les représentant.es élu.es du SNES-FSU 89

L'équipe du **SNES-FSU 89** est là pour vous **écouter**, vous **informer**, vous **défendre**.

Confortée lors des dernières élections professionnelles comme le syndicat majoritaire du second degré, ses représentants siègent dans les instances départementales (CDEN, comité technique, CHSCT) et académiques (Commissions paritaires), ce qui permet de vous informer et de vous défendre collectivement et individuellement.



QUI FAIT QUOI AU SNES-FSU 89 ?

Elus syndicaux, nous siégeons dans différentes instances.

- Olivier Provost (secrétaire départemental, CTSD, CAEN)
- Olivier Thiébaud (CAPA Agrégés, CHSCTD, CAEN)
- Mathilde Pedrot (co-secrétaire départementale, CTSD, CDEN)
- Arnaud Munsch (CAPA certifiés, CDEN)
- Renaud Meslin (CTSD, CDEN)
- Stéphane Lafon (CTSD)
- Agnès Cochard (CHSCTD, CDEN)
- Claire Thomas (Secrétaire du CHSCTD, commission de réforme)
- Elise Hocquet (CHSCTD)

Cette année, de nombreuses heures d'informations syndicales se sont tenues dans le département à l'initiative du SNES-FSU, dans les collèges de Pont, Paron, Noyers, Tonnerre, de Puisaye, etc. et dans les lycées de Sens et à Fourier notamment.

Vous aussi, n'hésitez pas à en organiser si vous le souhaitez !

Une heure d'information syndicale est ouverte à tous (décret 82-447 du 28 mai 1982). Elle sert à vous informer, vous écouter, trouver des solutions ensemble.

Nous pouvons vous aider à les organiser. **N'hésitez pas à le demander au S2, par mail ou par la page Facebook (SNES-FSU 89)!**



Que faisons-nous d'autre ?

- Nous **communiquons** en septembre à chaque collège par leur S1 les projets de dotations (en baisse cette année encore) du Conseil départemental.
- Nous faisons de même pour **les projets de DHG** et les suppressions de postes en janvier et février. **C'est grâce à vos réponses que nous pouvons intervenir !**
- Nous vous informons sur vos droits (TZR, contractuels...) et lors des mutations, des rendez-vous de carrière ou des avancements d'échelon.

Ce que vous pouvez faire pour vous, pour votre métier :

Vous syndiquer au SNES-FSU !

- ⇒ C'est l'assurance de **recevoir des informations** locales, départementales, nationales du SNES et de la FSU.
- ⇒ C'est **peser dans les décisions qui concernent l'éducation**. C'est permettre au syndicat, qui ne vit que par les cotisations de ses adhérents, de faire vivre vos idées et de vous protéger.
- ⇒ **Ce n'est pas cher** : pour un certifié à l'échelon 6, c'est 60 € par an une fois ôté le crédit d'impôts (66 % de la cotisation) ... soit quand même 5000 fois moins cher que de changer la moquette à l'Élysée !

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**



**Cette année,
j'adhère !**